

Ressources
Direction de l'Administration
Générale
Conseil Municipal et Affaires
Juridiques

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°A-2

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Madame Gwenaëlle BADUFLE, Adjointe au Maire

OBJET : Bilan de la Police Municipale et perspectives.

I. Préambule

Depuis maintenant cinq années, la municipalité de Saint-Denis a inscrit dans son fonctionnement un rendez-vous annuel visant à rendre compte de l'action conduite en matière de sécurité et de tranquillité publiques à travers sa police municipale. Cet exercice, est un outil de transparence et de dialogue, permettant de mettre en lumière les enjeux locaux, les réalisations obtenues et les défis à relever.

Ce rapport annuel s'inscrit dans cette continuité. Il présente un double regard : d'une part, une analyse qualitative des orientations et des actions majeures conduites sur l'année écoulée ; d'autre part, une lecture quantitative des résultats obtenus à travers les principaux indicateurs d'activité. Cette approche croisée permet de mesurer concrètement l'efficacité des choix opérés et d'identifier les leviers d'amélioration.

L'édition 2025-2026 se situe dans un contexte particulier, marqué par la création, au 1^{er} janvier 2025, de la commune nouvelle issue du regroupement de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine. Comme prévu dans la charte de gouvernance, et en cohérence avec la constitution d'un organigramme unique à l'échelle de la commune, cette évolution institutionnelle a conduit à la mise en place d'une police municipale unifiée, compétente sur un territoire élargi, et placée au cœur d'enjeux majeurs de sécurité publique. Elle a impliqué une réorganisation profonde des moyens humains et matériels, ainsi qu'une adaptation rapide aux spécificités de ce nouveau périmètre.

Dès le 01 janvier 2025, la continuité du service public de sécurité a été assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (notamment au profit des habitants et habitantes de Pierrefitte), tout en intégrant les agents et les structures préexistantes de Pierrefitte. Ce travail a été conduit en lien étroit avec l'adjointe au Maire chargée de la sécurité, dans le respect des orientations fixées par l'exécutif municipal et en coordination avec les services de l'État.

Le rapport qui suit témoigne de cette dynamique, il revient sur les conditions de réussite du déploiement de la police municipale sur le nouveau territoire, sur la mise en œuvre des objectifs opérationnels 2025, sur la finalisation d'une convention de coordination et d'une doctrine d'emploi, sur l'attractivité de la police municipale de Saint-Denis et sur le développement de la vidéoprotection.

Enfin, à travers la présentation consolidée des statistiques 2025 et d'un comparatif pluriannuel depuis 2020, ce document témoigne de l'ampleur et la montée en puissance de l'activité, tout en soulignant l'impact positif de cette réorganisation au service de la sécurité et de la tranquillité publiques.

II. Les résultats qualitatifs de 2024

1. Une police municipale au service d'un nouveau territoire

a. Retour sur la préparation

La création de la commune nouvelle, effective au 1^{er} janvier 2025, n'a pas été le fruit d'une simple juxtaposition des moyens de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine. Elle a été précédée d'une phase de préparation méthodique tout au long de l'année 2024, amorcée plusieurs mois auparavant.

Ainsi, les directions des deux communes avaient dressé un état des lieux précis des effectifs, des moyens matériels, des infrastructures existantes et des procédures opérationnelles de chaque service. Cette analyse a mis en évidence à la fois les forces sur lesquelles s'appuyer (expérience des équipes, CSU performant à Saint-Denis, connaissance fine du territoire par les agents pierrefittois) et les fragilités à corriger (écart d'équipements, différences de procédures, absence d'armement homogène).

La mise à disposition partielle anticipée d'un cadre opérationnel de Saint-Denis auprès de Pierrefitte, dès le mois de septembre 2024, a permis de préparer le terrain sur place, de faciliter la transmission des méthodes et de résoudre en amont plusieurs difficultés liées à la gestion quotidienne. Ce travail préparatoire a réduit les risques de rupture de service lors du basculement officiel au 1^{er} janvier 2025.

Comme indiqué dans le rapport d'étape présenté en Conseil municipal en mai 2025, la phase préparatoire a ainsi produit des effets concrets : alignement des pratiques, harmonisation progressive des procédures administratives et opérationnelles, anticipation des besoins logistiques liés à l'extension géographique de la compétence. Un travail de sensibilisation interne a été conduit, afin d'associer l'ensemble des agents à ce projet et d'en faire un levier de motivation plutôt qu'une contrainte imposée.

Dès le premier jour de la commune nouvelle, la continuité du service public a été garantie sans aucune interruption, grâce à une organisation anticipée des cycles horaires, une mutualisation des plannings et un renfort ponctuel en heures supplémentaires.

Ce fonctionnement en permanence 24h/24 et 7j/7 est l'un des marqueurs forts de la police municipale de la commune nouvelle. Il a permis d'assurer :

- Une présence policière constante sur l'ensemble du territoire, de jour comme de nuit ;
- Une capacité de réaction immédiate aux appels des habitant.e.s ;
- Une visibilité accrue qui renforce le sentiment de sécurité.

Il convient de souligner que ce service public de sécurité a pu être rendu immédiatement grâce à la mise en œuvre concrète des méthodes issues des objectifs opérationnels 2025. Ces orientations ont permis aux agents de s'approprier rapidement le nouveau territoire, d'en repérer les zones sensibles et d'adapter sans délai les dispositifs de patrouille et de surveillance.

L'exploitation quotidienne des retours de terrain, intégrés systématiquement dans les briefings, a favorisé un ajustement constant des secteurs de présence, garantissant une réactivité optimale face aux évolutions de la situation locale.

Parallèlement, le suivi rigoureux des indicateurs de sollicitation, qu'il s'agisse des appels au 30 55, des signalements directs ou des interventions conjointes avec la police nationale, a permis d'identifier avec précision les points de tension et d'y concentrer les moyens. Cette capacité d'adaptation a été renforcée par l'intégration des spécificités locales de Pierrefitte dans les consignes opérationnelles, assurant ainsi une approche fine et adaptée aux réalités du terrain.

Les priorités d'action ont constitué le socle de la planification opérationnelle. Elles ont orienté la mobilisation des effectifs vers le renforcement de la tranquillité publique dans les secteurs à forte densité, la lutte contre le stationnement anarchique et la mécanique sauvage, ainsi qu'une présence dissuasive accrue dans les zones identifiées comme génératrices de nuisances ou de sentiment d'insécurité.

- b. Hôtel de police municipale central, centre de supervision urbaine (CSU) et antenne de proximité pierrefittoise.

L'intégration des polices municipales dans la commune nouvelle a immédiatement posé la question de l'équilibre entre proximité et centralisation dans l'organisation de la police municipale. Le pilotage stratégique et opérationnel global a été centralisé dans le nouvel Hôtel de police municipale avec son nouveau Centre de Supervision Urbaine (CSU) livré en juillet 2024. Ce CSU unique constitue aujourd'hui le véritable centre névralgique de la coordination : il réceptionne les appels au 30 55, supervise le réseau de vidéoprotection, relaie les instructions vers les patrouilles et assure la liaison permanente avec la police nationale.

Cette centralisation répond à un double objectif, déjà identifié dans les orientations politiques : homogénéiser les procédures de commandement et garantir une vision unifiée du terrain, condition indispensable pour éviter les doublons ou les incohérences dans la sollicitation des ressources dans les interventions.

Le CSU unique joue également un rôle stratégique dans l'exploitation des technologies de sécurité. La supervision en temps réel des images, combinée aux liaisons radio et aux appels téléphonique, permet d'orienter avec précision les moyens là où ils sont nécessaires, souvent avant même que la situation ne se dégrade.

Le poste de police de Pierrefitte a été maintenu en accueil de proximité pour les usagers.

- c. La création du Groupe d'Intervention Rapide à moto (GIR).

L'élargissement du territoire lié à la création de la commune nouvelle a nécessité d'adapter les moyens d'intervention de la police municipale, notamment en matière de mobilité. Pour répondre à cet impératif, la direction a procédé, dès le premier semestre 2025, au lancement d'un Groupe d'Intervention Rapide (GIR), brigade spécialisée dotée de motos et dédiée aux interventions à haute réactivité.

Dix agents, sélectionnés pour leur expérience opérationnelle, y sont déjà affectés. Leur mission principale est de réduire au maximum les délais d'arrivée sur les lieux d'incidents, en particulier dans les situations où la circulation automobile ou l'enclavement de certaines zones pourrait freiner l'intervention des patrouilles automobiles.

La plus-value en matière de mobilité est immédiatement perceptible. Les unités motorisées peuvent se déployer rapidement dans l'ensemble du territoire, contourner les embouteillages et accéder à des secteurs difficiles d'accès pour les véhicules légers classiques. Elles assurent également une présence renforcée sur les axes structurants, où leur visibilité contribue à la prévention des comportements à risques et des incivilités routières.

Depuis sa mise en service, le GIR a déjà participé à plusieurs opérations à fort enjeu, notamment la sécurisation des lieux de trafic de cigarettes, l'interception rapide d'auteurs en fuite après un délit. Sa souplesse d'emploi et sa capacité à se projeter rapidement sur tout point du territoire en font un atout stratégique dans l'organisation opérationnelle de la nouvelle police municipale.

Le lancement de cette brigade à moto s'inscrit pleinement dans la logique de montée en puissance

amorcée avec la commune nouvelle : offrir à la population une réponse policière rapide, visible et efficace, quel que soit le lieu de l'incident, et garantir que la réactivité opérationnelle reste au cœur de l'action municipale, même sur un périmètre géographique élargi.

Au-delà de leur rôle opérationnel, les motos du Groupe d'Intervention Rapide constituent également un vecteur de proximité important. Leur format plus accessible et leur présence régulière dans les rues facilitent le contact spontané avec les habitants, notamment dans les secteurs commerçants ou lors des événements publics. Les agents à moto sont facilement identifiables, ce qui encourage les échanges directs, la transmission d'informations et le signalement rapide de situations problématiques.

Ce lien informel, souvent noué au détour d'une patrouille, renforce la confiance entre la population et la police municipale et contribue à ancrer l'image d'une force publique à la fois réactive et proche de ses administrés.

d. Premiers effets observés du déploiement sur la nouvelle commune.

Moins d'un an après la création de la commune nouvelle, les premiers bilans opérationnels confirment l'efficacité du dispositif mis en place. Les délais d'intervention se sont sensiblement réduits, notamment grâce à la combinaison entre la centralisation du commandement au CSU unique, la création du GIR et la présence physique d'une antenne opérationnelle à Pierrefitte. Les patrouilles peuvent désormais être engagées sur un incident en quelques minutes, qu'elles que soient leurs positions sur le territoire avec un dispatch optimisé en fonction de la localisation des équipes au moment de l'appel.

La cohérence des interventions s'est également renforcée. L'harmonisation des procédures, engagée dès la phase préparatoire, a permis aux brigades issues des deux anciennes communes de travailler sur un même socle réglementaire et méthodologique. Ce cadre commun évite les divergences d'approche et garantit que, quelle que soit l'origine géographique de la patrouille, la réponse apportée soit uniforme et conforme aux orientations fixées par l'exécutif municipal.

L'intégration du réseau de vidéoprotection dans le pilotage quotidien joue un rôle déterminant dans cette amélioration. Les images, captées en direct au CSU, permettent, non seulement de confirmer la nature d'un incident avant l'arrivée des agents mais, aussi, de guider les patrouilles sur le terrain avec une précision accrue. Dans plusieurs cas récents, cette coordination en temps réel a permis d'interpeller des auteurs dans les minutes qui ont suivi la commission des faits, renforçant ainsi l'action de la police municipale.

Les retours de terrain confirment cette évolution : les agents expriment un sentiment d'efficacité renforcé, lié à la fois à la fluidité des communications et à la pertinence des informations transmises avant et pendant l'intervention. De leur côté, les habitants soulignent la disponibilité et le suivi avec lesquels leurs sollicitations sont désormais prises en charge et le sentiment accru de présence policière.

Cette montée en puissance de la police municipale s'est inscrite dans un environnement globalement favorable à l'amélioration de la sécurité publique. En parallèle de la création de la commune nouvelle, **la police nationale a également procédé à une réorganisation de ses moyens**. La ville de Pierrefitte, auparavant rattachée au commissariat de Stains, bénéficie désormais des moyens du commissariat de Saint-Denis, structure plus importante en effectifs. En effet, c'est désormais le commissariat de Saint-Denis (tête du deuxième district de Seine-Saint-Denis) qui s'est vu rattaché la zone de Pierrefitte. Les brigades du commissariat quantitativement mieux dotées en personnel assurent maintenant les sécurisations et les interventions sur le territoire pierrefittois.

Ce changement a aussi renforcé la capacité globale de réponse aux incidents, en facilitant les interventions coordonnées et en assurant une présence plus régulière des forces de l'État sur le territoire. La complémentarité entre les patrouilles municipales et nationales s'est trouvée renforcée et

plus visible qu'auparavant de façon significative.

En définitive, la combinaison d'un ancrage local fort, d'un commandement unifié et d'un usage optimisé des outils matériels a permis d'améliorer simultanément la rapidité, la coordination et l'efficacité des interventions. Ces premiers résultats, obtenus dans un laps de temps très court, constituent un indicateur encourageant pour la montée en puissance attendue dans les années à venir.

2. Des objectifs opérationnels et de la méthode

Les enjeux de tranquillité publique sont très forts sur le territoire de la commune nouvelle, et le développement et l'harmonisation de la police municipale occupent une place centrale dans les priorités municipales.

La feuille de route de la direction de la police municipale identifie les priorités d'action et met en avant une approche structurée et proactive. IL est ainsi essentiel de garantir une visibilité accrue des agents sur le terrain et d'assurer une présence cohérente et adaptée aux besoins des différents quartiers de la ville, avec un focus particulier sur le grand centre-ville, qui est demeuré le cœur névralgique de la commune.

Il a été impératif de veiller à une répartition équilibrée des effectifs afin de ne pas concentrer l'ensemble des forces sur un même secteur au détriment d'autres zones. Cette cohérence a été essentielle pour garantir une couverture efficace et équilibrée de l'ensemble du territoire.

Cette feuille de route repose sur des objectifs communs à l'ensemble du territoire, et sont précisés pour chacun des territoires des deux communes déléguées, en lien avec le Maire de Saint-Denis et le Maire de la commune déléguée de Pierrefitte.

A. Objectifs opérationnels commune déléguée de Saint-Denis

Par ailleurs, les objectifs de la commune déléguée de Saint-Denis sont demeurés inchangés et ont continué de constituer une priorité. Il s'est agi notamment de :

- L'apaisement du plateau piéton, incluant les actions contre le stationnement anarchique, les ventes illégales, les regroupements causant des nuisances, les vols et les atteintes aux personnes ;
- La lutte contre les ventes illégales aux abords de la gare ;
- La surveillance accrue de la place du 8 mai pour y prévenir et sanctionner les activités de vente illégale.

Sur ces deux points, la création en cours d'un GLTD est une réponse partenariale qui vient coordonner l'engagement de la collectivité et de l'Etat (ministère de la justice et de l'intérieur) pour plus d'efficacité (voir point E.)

- Poursuite des dispositifs de sécurisation lors des différentes festivités organisées par la commune. La présence de la police municipale lors des séquences événementielles est essentielle pour garantir la sécurité des participants, maintenir le bon ordre public et prévenir tout risque lié aux rassemblements. Ces moments, souvent marqués par une forte affluence et une grande visibilité, nécessitent une vigilance accrue afin d'anticiper d'éventuels

débordements (ou de les gérer afin de minimiser leur impact), de fluidifier la circulation et d'assurer une réponse rapide en cas d'incident. La police municipale, en lien avec les autres services de sécurité et les organisateurs, joue ainsi un rôle de proximité et de dissuasion, tout en offrant un appui rassurant aux habitants et aux visiteurs.

B. Objectifs opérationnels de Pierrefitte

Gestion du stationnement

Les équipes ont mené des contrôles renforcés sur la problématique du stationnement anarchique dans le centre-ville et ont veillé à la fluidité de la circulation ainsi qu'à la disponibilité des places de stationnement réglementées.

Les actions ont été renforcées sur les points sensibles suivants : rue Jules Vallès, rue Gallieni, rue Edouard Vaillant, rue Frédéric Lemaitre et rue du Parc. Les équipes ont identifié et verbalisé les activités de garages parfois clandestins générant un stationnement perturbateur.

Sécurité et tranquillité publique

Les interventions ont priorisé les actions sur les quartiers suivants (par ordre de priorité) : Joncherolles / Fauvettes, gare et quartier des Marronniers, quartier Jean Villar et quartier des Poètes. Une coordination avec les forces de l'ordre nationales a été mise en place pour les opérations de grande envergure. Les patrouilles ont été multipliées dans les zones sensibles pour rassurer la population et dissuader les comportements délictueux.

Contrôle des activités commerciales

Des contrôles réguliers des épiceries et commerces de proximité ont été effectués pour s'assurer du respect des règles relatives à la vente d'alcool.

Lutte contre les garages clandestins et la mécanique sauvage

Des enquêtes ciblées grâce à des CODAF ont permis d'identifier et de sanctionner les garages clandestins nuisant au cadre de vie des habitants.

Les deux points principaux de mécanique sauvage de la ville ont été neutralisés.

C. Gestion des appels des administrés

Le traitement des appels des administrés au 30 55 pour une demande d'intervention a constitué un objectif prioritaire dominant toutes les actions d'initiatives, même lorsqu'elles ont été réalisées sur un secteur prioritaire.

Un « décroché » téléphonique rapide par le centre de supervision urbaine, suivi d'une intervention de terrain dans les plus brefs délais, puis d'un contact après doléance (CAD) qualitatif avec le requérant, a été considéré comme impératif.

Cette philosophie de travail a été déterminante pour renforcer le lien de proximité et de confiance avec les habitants de la commune. Un professionnalisme sans faille a été attendu sur cette thématique de la part des opérateurs du CSU et des agents de voie publique.

D. Modes opératoires

Les modes opératoires de la police municipale vont prendre plusieurs formes :

- Actions dirigées régulières : une planification mensuelle a été mise en place pour coordonner les opérations sur les thèmes prioritaires. Ces interventions ont fait l'objet de bilans pour ajuster les méthodes et renforcer leur efficacité.
- Actions d'initiatives : sur la base des objectifs généraux, les chefs de brigade ont organisé leur activité quotidienne sur les secteurs en prenant en compte les informations de terrain et la sensibilité des événements du moment.

- Dynamisme et réactivité sur les appels : une attention particulière a été portée à la gestion des appels au 30 55, où dynamisme et réactivité ont été essentiels pour garantir un résultat positif. La rapidité d'intervention et la qualité des interactions avec les administrés ont renforcé la confiance et le lien de proximité.
- Répartition des effectifs : la disponibilité des agents sur le terrain a été optimisée en assurant une présence permanente dans le grand centre-ville, tout en maintenant une couverture équilibrée des différents quartiers prioritaires.
- Communication : une attention particulière a été accordée à la communication avec les habitants pour renforcer leur adhésion aux actions menées et valoriser les résultats obtenus. Les temps d'écoute et d'échange sur le terrain ont été une nécessité absolue afin de mieux appréhender les problématiques locales.

E. Création d'un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance)

Située au cœur du grand centre-Ville, la zone englobant la gare de Saint-Denis et la place du 8 mai 1945 constitue à la fois une vitrine urbaine, un nœud de mobilité et un carrefour humain essentiel pour le dynamisme de la commune. Ce secteur stratégique est aujourd'hui exposé à une montée continue de phénomènes de délinquance, porteurs d'atteintes graves à la tranquillité publique, à la sécurité des personnes et à l'apaisement de l'espace public.

La municipalité, pleinement mobilisée, a obtenu officiellement (de la part du préfet et du procureur de la République) la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) afin de répondre de manière transversale et coordonnée à la dégradation de la situation.

La vente à la sauvette désigne toute activité commerciale pratiquée sans autorisation, en dehors de tout cadre légal, fiscal ou sanitaire. À Saint-Denis, elle prend des formes variées :

- Vente de cigarettes de contrebande ;
- Vente illégale de médicaments psychotropes ;
- Vente sauvage d'aliments (souvent cuisinés et conditionnés dans des conditions d'hygiène à risque) ;
- Marchandises de contrefaçon ou objets divers (textiles, accessoires, gadgets électroniques...) ;
- Vente de produits toxiques, tel que le SNIPER 1000 EC DDVP, un insecticide à base de dichlorvos interdit en France, hautement dangereux pour la santé.

Ces activités illégales s'insèrent dans le quotidien de la ville et finissent par en modifier les usages. Elles ne sont ni ponctuelles, ni spontanées mais relèvent de micro-réseaux organisés, avec des relais logistiques, des lieux de repli, une rotation des vendeurs et une gestion illégale de stocks.

La vente à la sauvette produit des effets en chaîne :

- Elle occupe physiquement l'espace public, privant les habitants de leur liberté de circulation ;
- Elle banalise l'infraction, installant un climat de non-droit, propice à d'autres formes de délinquance ;
- Elle favorise les conflits entre groupes, dans une logique de contrôle de "spots" de vente ;
- Elle impacte négativement l'économie locale légale, soumise aux contraintes réglementaires.

Les zones concernées connaissent depuis plusieurs années une aggravation constante de ces phénomènes, avec des conséquences multiples :

- Attroupements quotidiens, rendant certains itinéraires impraticables, notamment pour les familles, les personnes âgées et les usagers des transports en commun ;
- Multiplication des rixes, parfois armées, liées à des rivalités de territoire ;
- Présence de vendeurs agressifs ou menaçants, refusant les injonctions des forces de l'ordre, allant jusqu'aux violences sur les personnes dépositaires de l'autorité publique ;
- Inquiétude forte exprimée par les habitants, les commerçants, les usagers et les associations de quartier.

Depuis trois ans, la police municipale a conduit une action constante et déterminée pour contenir ces phénomènes, avec les résultats suivants :

- 518 interpellations sur la seule thématique de la vente à la sauvette ;
- 397 640 paquets de cigarettes illégaux récupérés ;

- 55 121 médicaments psychotropes retirés de la voie publique ;
- 236 381 produits divers récupérés (vêtements, accessoires, gadgets...) ;
- 24 armes à feu et 363 armes blanches découvertes.

Malgré cet engagement quotidien, les chiffres montrent une résilience forte des réseaux, qui se reconstituent rapidement grâce à un enracinement territorial et social, aujourd'hui difficile à démanteler par la seule action policière.

Le groupe local de traitement de la délinquance permettra de :

- Structurer un pilotage local partenarial, sous l'égide du parquet ;
- Identifier les auteurs les plus actifs, et prioriser les suites judiciaires ;
- Croiser les leviers d'action : répression ciblée, contrôles administratifs, fermetures de commerces, interventions sociales ;
- Coordonner la sécurisation de l'espace public, à travers des opérations conjointes régulières entre la police nationale et la police municipale ;
- Mobiliser durablement les acteurs : parquet, police nationale, police municipale.

Le GLTD pourra apporter cohérence, continuité et capacité de projection, là où l'action isolée – même si elle demeure strictement nécessaire – montre ses limites.

Le quartier de la Gare et de la place du 8 mai 1945 est aujourd'hui au cœur d'un déséquilibre urbain, sécuritaire et social, qui ne peut plus être ignoré ni traité selon les schémas classiques. La réalité du terrain impose une réponse transversale, offensive et durable.

Le GLTD, qui sera lancé ces prochaines semaines, constitue une opportunité de la mise en place d'un outil adapté pour tenter de reprendre le contrôle de l'espace public, lutter contre les réseaux délinquants et restaurer la confiance des citoyens dans l'action publique.

3. Une nouvelle convention de coordination et la doctrine d'emploi

La signature de la nouvelle convention de coordination a constitué une étape déterminante dans la structuration et la montée en puissance de la police municipale de la commune nouvelle. Loin de se limiter à un document "type", il a été fait le choix d'élaborer une convention sur mesure, adaptée aux spécificités du nouveau territoire et aux priorités de sécurité publique définies par les élus. Sa réécriture a été directement liée à la création de la commune nouvelle, afin d'intégrer d'emblée l'ensemble des moyens, des périmètres et des missions sur le territoire élargi.

Cette convention précise de manière détaillée les missions respectives, les priorités territoriales, l'organisation des patrouilles conjointes, l'articulation des interventions d'urgence, la mutualisation du Centre de Supervision Urbaine et la gestion coordonnée des événements majeurs.

S'agissant de la doctrine d'emploi, la temporalité retenue pour sa rédaction a été volontairement différée afin de garantir sa pertinence. La doctrine, document stratégique et opérationnel particulièrement conséquent, a été élaborée à un moment où la police municipale disposait déjà des moyens humains, matériels et techniques nécessaires à sa mise en œuvre. Cette approche a permis de produire un outil pleinement opérationnel, aligné sur les capacités réelles des équipes, et immédiatement applicable. Élaborer un tel document de manière trop précoce aurait conduit à produire une doctrine déconnectée de la réalité opérationnelle.

En procédant ainsi, la police municipale a été dotée de deux instruments complémentaires : une convention de coordination mise à jour pour la nouvelle commune, adaptée au nouveau cadre administratif et territorial, et une doctrine d'emploi précise, directement exploitable au quotidien pour assurer l'efficacité des interventions et la cohérence de l'action publique en matière de sécurité.

4. Visibilité et attractivité de la police municipale

L'attractivité de la police municipale de la commune nouvelle repose sur un ensemble de leviers combinant ouverture, communication, modernité, moyens adaptés et cadre de travail valorisant. En

quelques mois, un environnement favorable à la fidélisation et au recrutement d'agents qualifiés a été mis en place, permettant d'atteindre et de stabiliser un effectif de 120 policiers municipaux, un chiffre inédit sur ce territoire historiquement en déficit de présence policière.

Une politique d'ouverture a constitué l'un des socles de cette attractivité. Des réunions d'information régulières ont été organisées afin de présenter la réalité des missions et les perspectives offertes par la police municipale. Parallèlement, la participation à des réseaux professionnels permet au sein de la profession de valoriser la police municipale dionysienne.

Sur le plan des infrastructures, l'ouverture du nouvel Hôtel de police municipale, moderne et fonctionnel, a constitué un signal fort. Ce bâtiment, doté d'espaces de travail ergonomiques, d'équipements technologiques avancés est à la fois garant de la qualité de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

Il en est de même de la qualité des moyens matériels mis à disposition (Uniformes fonctionnels et adaptés aux conditions d'intervention, gilets pare-balles, protections balistiques, gants techniques ou encore systèmes de communication performants...).

Enfin, l'accompagnement en termes de formation continue et de perfectionnement contribue là aussi tant à la progression des agents qu'à l'attractivité.

La collectivité a également adopté le nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux. Le nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux, est né d'une impulsion nationale des collectivités et de négociations entre l'État et les organisations syndicales. Il a remplacé certaines primes existantes par de nouvelles, plus cohérentes et adaptées aux missions.

La Ville de Saint-Denis a choisi de l'appliquer dans sa version la plus favorable, afin de valoriser pleinement le travail et l'engagement de ses agents.

Dans un contexte national marqué par une forte tension de recrutement, ces différents leviers permettent de positionner la commune nouvelle de Saint-Denis comme un employeur à la fois attractif et à même de fidéliser les équipes.

5. Déploiement de la vidéoprotection

En 2025, le réseau de vidéoprotection de la commune nouvelle a connu une évolution majeure, marquée par l'intégration complète du dispositif de Pierrefitte au parc vidéo existant de Saint-Denis. Cette harmonisation technologique et organisationnelle a permis de consolider un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire, garantissant une meilleure couverture des zones sensibles et une exploitation optimisée depuis un Centre de Supervision Urbaine (CSU) unique.

En 2020, la ville de Saint-Denis ne disposait que de 90 caméras, dont seulement 60 étaient fonctionnelles et qui n'étaient pas exploitées en temps réel. Elle dispose aujourd'hui, sur la partie dionysienne, de 634 caméras.

A l'échelle de la commune nouvelle, au 4 juin 2025, le parc comptait 320 points d'implantation pour 722 caméras. L'intégration du dispositif pierrefittois a été finalisée, incluant la remise en service de certains points, comme au Square Condroyer.

Les phases d'extension se sont poursuivies, en particulier la phase 7, comprenant 38 points supplémentaires pour 48 caméras. Cette étape permettra de renforcer des zones telles que les entrées de ville, Salvador Allende, les Cosmonautes ainsi que des bâtiments communaux dont des écoles.

Des projets structurants ont été lancés avec des demandes de soutien du FIPD 2025 :

- Parc Marcel Cachin : 12 points pour 60 caméras, avec un génie civil anticipé lors des travaux initiaux ;
- **Consolidation du quartier Gabriel Péri** : renforcement de la couverture avec 3 nouvelles implantations, 15 caméras avec des mâts renforcés.

En héritage des Jeux Olympiques, la préparation des sites liés à la **ZAC du Village des Athlètes** se poursuit, avec 8 implantations prévues pour 40 caméras, certaines déjà équipées de fourreaux ou en attente de supports par la SOLIDEO.

En parallèle, plusieurs projets (hors FIPD) visent à renforcer la couverture dans des secteurs stratégiques tels que la place Jean Jaurès, la rue Saint-Clément (gare côté Confluence), ou encore des secteurs non couverts nécessitant un appui de la vidéo (Menant, Jean-Baptiste Clément, Émile Zola, Charles Cros).

À horizon du **1^{er} trimestre 2026**, le parc comptera **355 implantations** pour **834 caméras**, traduisant un accroissement significatif des capacités de protection.

En matière d'exploitation, le CSU assure également de nouvelles tâches comme la gestion des bornes du plateau piéton via le logiciel Genetec, avec une moyenne de 350 sollicitations par jour, ainsi que le suivi du dispositif My Keeper – DATI (dispositif d'alerte de travailleur isolé), interne aux bâtiments municipaux, permettant de signaler toute situation éventuelle de détresse, dispositif déployé par le service prévention de la direction des ressources humaines.

Ce déploiement, au-delà de l'augmentation quantitative des équipements, reflète une stratégie globale visant à mutualiser, moderniser et exploiter de façon coordonnée les moyens techniques pour renforcer la prévention, la réactivité et la protection des habitants sur l'ensemble de la commune nouvelle.

III. Les résultats quantitatifs de 2024

Il est rappelé que les années 2020 et 2021 ne peuvent être prises comme référence pour la partie quantitative de l'action des agents sur le terrain. En effet, le second semestre après l'élection a été consacré à l'amorce du projet et à la gestion de la crise sanitaire. L'année 2021 a été consacrée à une montée en charge progressive des effectifs et à la mise en place de la nouvelle direction de la police municipale. Les bilans s'appuient donc sur les années 2022 et suivantes. **Les chiffres annuels sont pris ici du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.**

A. La tranquillité et la sécurité publiques

❖ Mises à disposition

En 2022, la police municipale a procédé à 618 interpellations

En 2023, la police municipale a procédé à 575 interpellations

En 2024, la police municipale a procédé à 746 interpellations

En 2025, la police municipale a procédé à 846 interpellations

Commentaires :

Les motifs d'interpellation suivent toujours la même tendance que lors des années précédentes en matière de progression. En revanche, le classement des motifs d'interpellations change cette année avec en tête, les interpellations dans le cadre d'une atteinte aux personnes et aux biens (25 % des interpellations). La lutte contre le trafic de stupéfiants remplace la vente à la sauvette à la deuxième position. La lutte contre la vente à la sauvette se place désormais en troisième position.

❖ Verbalisation nuisances sonores

En 2022, la police municipale a procédé à 1 250 contraventions pour du bruit

En 2023, la police municipale a procédé à 1 234 contraventions pour du bruit

En 2024, la police municipale a procédé à 985 contraventions pour du bruit

En 2025, la police municipale a procédé à 804 contraventions pour du bruit

❖ Verbalisation alcool

En 2022, la police municipale a procédé à 234 verbalisations pour consommation sur VP
En 2023, la police municipale a procédé à 214 procès-verbaux pour consommation sur VP
En 2024, la police municipale a procédé à 109 procès-verbaux pour consommation sur VP
En 2025, la police municipale a procédé à 122 procès-verbaux pour consommation sur VP

Commentaires :

La police municipale continue d'utiliser l'outil contraventionnel sur cet item. Il est à noter que la verbalisation consiste à réprimer le « non-respect d'un arrêté », infraction qui ne peut être relevée que sur procès-verbal papier A4. Cette procédure est plus lourde que le recours au procès-verbal électronique.

❖ Verbalisation regroupements

En 2022, 288 contraventions ont été dressées par la police municipale
En 2023, 440 contraventions ont été dressées par la police municipale
En 2024, 171 contraventions ont été dressées par la police municipale
En 2025, 70 contraventions ont été dressées par la police municipale

Commentaires :

Au total, 969 contraventions ont été dressées par la police municipale entre 2022 et 2025.
Le recours à l'arrêté anti-regroupement a été largement amoindri.

❖ Vente à la sauvette

En 2022, la PM a récupéré 115 256 paquets de cigarettes et 65 613 articles (94 119 paquets et 59 860 articles en août 2022)
En 2023, la PM a récupéré 107 075 paquets de cigarettes et 76 898 articles
En 2024, la PM a récupéré 95 986 paquets de cigarettes et 17 283 articles
En 2025, la PM a récupéré 92 349 paquets de cigarettes et 9 154 articles

Les interpellations pour vente à la sauvette représentent 13 % des interpellations de la police municipale.

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a récupéré au total 410 666 paquets de cigarettes et 168 948 articles

❖ Stupéfiants et armes

En 2022, la police municipale a réalisé 25 % de ses interpellations sur cette thématique. Elle a également écarté du trafic : 51,6 kilogrammes de cannabis, 58 grammes de cocaïne, 24 grammes d'héroïne, 12 452 doses de médicaments psychotropes, 6 armes à feu et 38 armes légères (couteaux, bombes lacrymogènes).

En 2023, la police municipale a réalisé 20 % de ses interpellations sur cette thématique. Elle a également écarté du trafic : 35,6 kilogrammes de cannabis, 74 grammes de cocaïne, 49 grammes d'héroïne, 21 448 doses de médicaments psychotropes, 4 armes à feu et 127 armes légères (couteaux, bombes lacrymogènes).

En 2024, la police municipale a réalisé 18 % de ses interpellations sur cette thématique. Elle a également écarté du trafic : 16,222 kilogrammes de cannabis, 256 grammes de cocaïne, 75 grammes d'héroïne, 18 697 doses de médicaments psychotropes, 3 armes à feu et 100 armes légères (couteaux, bombes lacrymogènes).

En 2025, la police municipale a réalisé 20 % de ses interpellations sur cette thématique. Elle a également écarté du trafic : 15,5 kilogrammes de cannabis, 750 grammes de cocaïne, 58 grammes d'héroïne, 15 260 doses de médicaments psychotropes, 5 armes à feu et 144 armes légères (couteaux, bombes lacrymogènes).

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a consacré en moyenne 20,75 % de ses interpellations à cette thématique et a écarté du trafic un total de 108,9 kilogrammes de cannabis, 1 138 grammes de cocaïne, 206 grammes d'héroïne, 67 857 doses de médicaments psychotropes, 18 armes à feu et 409 armes légères.

Dans le cadre de leurs actions visant à améliorer la tranquillité publique, les policiers municipaux continuent – dans une proportion similaire à l'année passée – la constatation des infractions à la législation des stupéfiants. Ces constatations se font principalement sur les objectifs prioritaires fixés. Il est à noter que le nombre de d'arme blanche découvert en 2025 est le plus important depuis ces quatre dernières années.

B. La salubrité publique

❖ Verbalisation dépôt et déversement insalubres

En 2022, la PM a procédé à 1 037 contraventions pour réprimer des atteintes à la propreté
En 2023, la PM a procédé à 1 253 contraventions pour réprimer des atteintes à la propreté
En 2024, la PM a procédé à 1 283 contraventions pour réprimer des atteintes à la propreté
En 2025, la PM a procédé à 1 618 contraventions pour réprimer des atteintes à la propreté

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a dressé au total 5 191 contraventions pour réprimer des atteintes à la propreté.

❖ Verbalisation mécanique sauvage

En 2022, la PM a procédé à 57 contraventions pour mécanique sauvage sur l'espace public
En 2023, la PM a procédé à 29 contraventions pour mécanique sauvage sur l'espace public
En 2024, la PM a procédé à 47 contraventions pour mécanique sauvage sur l'espace public
En 2025, la PM a procédé à 36 contraventions pour mécanique sauvage sur l'espace public

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a dressé 169 contraventions pour mécanique sauvage sur l'espace public.

Pas de point majeur enkysté sur la commune de Saint-Denis. Deux points importants - avec de la mécanique sauvage à grande échelle - découverts sur la commune de Pierrefitte, ont été neutralisés (Poètes + fauvettes).

❖ Verbalisations liées à l'occupation abusive du domaine public

En 2022, la PM a procédé à 134 contraventions pour des occupations abusives
En 2023, la PM a procédé à 119 contraventions pour des occupations abusives
En 2024, la PM a procédé à 80 contraventions pour des occupations abusives
En 2025, la PM a procédé à 37 contraventions pour des occupations abusives

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a dressé 370 contraventions pour des occupations abusives.

Infraction qui implique essentiellement les commerçants. Le travail inter directions a permis des régularisations qui font baisser le nombre de constat des infractions en la matière par la PM.

❖ Verbalisation commerces hygiène et normes réglementaires débits de boisson

En 2022, 137 contraventions ont été dressées à l'encontre de commerces et 24 établissements ont été fermés. 150 commerces ont été contrôlés (118 PV pour 121 commerces contrôlés en août 2022).

En 2023, 83 contraventions ont été dressées à l'encontre de commerces et 7 établissements ont été fermés. 124 commerces ont été contrôlés.

En 2024, 81 contraventions ont été dressées à l'encontre de commerces et 18 établissements ont été fermés. 117 commerces ont été contrôlés.

En 2025, 139 contraventions ont été dressées à l'encontre de commerces et 27 établissements ont été fermés. 188 commerces ont été contrôlés.

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a dressé 440 contraventions à l'encontre de commerces, procédé à la fermeture de 76 établissements et contrôlé 579 commerces.

Un accroissement des contrôles sanitaires sur les commerces alimentaires a été commandée cette année pour assurer la sécurité des consommateurs.

C. La sécurité routière et le stationnement

En 2022, la PM a procédé à 49 053 contraventions au code de la route et 8 004 enlèvements

En 2023, la PM a procédé à 57 199 contraventions au code de la route et 8 855 enlèvements

En 2024, la PM a procédé à 42 472 contraventions au code de la route et 8 077 enlèvements

En 2025, la PM a procédé à 65 468 contraventions au code de la route et 6 339 enlèvements

Commentaires :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a dressé 214 192 contraventions au code de la route et procédé à 31 275 enlèvements.

D. L'activité du Centre de Supervision Urbaine (CSU)

Le Centre de Supervision Urbaine est devenu un outil indispensable pour la direction de la police municipale. Sa place centrale dans le dispositif et sa capacité à la polyvalence ont fait de ce service un point clé de la réussite du développement de la police municipale. Il est le point d'entrée de toutes les sollicitations des dionysiennes et dionysiens qui demandent téléphoniquement la présence de leur police. Le Contact Après Doléance (le CAD, rappel quasi systématique du requérant pour informer de l'action de la PM), symbolise cette volonté de créer du lien entre les habitants et leur service public local de sécurité. Sur le plan opérationnel, il est devenu un atout pour le travail de terrain et pour la détection des anomalies, atout qui a été précieux durant l'épisode des violences urbaines qu'a connu la ville au mois de juillet 2023. Confortée par ce début réussi, le Centre de Supervision Urbaine a étendu ses horaires au-delà de 2 heures du matin pour être disponible 24/24 depuis le mois de novembre 2023.

❖ Les appels téléphoniques

En 2022, la PM a reçu et traité 6 521 appels téléphoniques

En 2023, la PM a reçu et traité 5 957 appels téléphoniques

En 2024, la PM a reçu et traité 14 813 appels téléphoniques

En 2025, la PM a reçu et traité 46 125 appels téléphoniques

Commentaire :

Entre 2022 et 2025, la police municipale a reçu et traité 73 416 appels téléphoniques.

Il est constaté un bond exponentiel des appels téléphoniques qui est la conséquence d'une campagne de communication, du passage en 24 h/24, du lien de proximité (grâce au CAD) qui s'accroît et qui facilite le recours au 30 55 par les habitants et habitantes. Les habitants de Pierrefitte bénéficient du dispositif depuis janvier 2025. Les appels Pierrefittois représentent environ 30 % des appels.

❖ La vidéo protection en temps réel

En 2022, le CSU a apporté son soutien :

- Assistances à agents : 11 197
- Sur des interpellations : 317
- Sur des atteintes aux personnes : 364
- Sur des atteintes aux biens : 129
- Sur la vente à la sauvette : 3 844
- Sur la salubrité publique : 145
- Sur les accidents de la voie publique : 63

En 2023, le CSU a apporté son soutien :

- Assistances à agents : 13 458
- Sur des interpellations : 436
- Sur des atteintes aux personnes : 327
- Sur des atteintes aux biens : 58
- Sur la vente à la sauvette : 2 218
- Sur la salubrité publique : 112
- Sur les accidents de la voie publique : 74

En 2024, le CSU a apporté son soutien :

- Assistances à agents : 4 465
- Sur des interpellations : 209
- Sur des atteintes aux personnes : 462
- Sur des atteintes aux biens : 147
- Sur la vente à la sauvette : 3 867
- Sur la salubrité publique : 236
- Sur les accidents de la voie publique : 197

En 2025, le CSU a apporté son soutien :

- Assistances à agents : 3 335
- Sur des interpellations : 193
- Sur des atteintes aux personnes : 595
- Sur des atteintes aux biens : 128
- Sur la vente à la sauvette : 2 681
- Sur la salubrité publique : 167
- Sur les accidents de la voie publique : 119

En dehors des appels téléphoniques et des constations des agents de terrain, la vigilance des opérateurs du centre de supervision urbaine aura permis d'appréhender 89 auteurs de délits ou crime flagrant. 11 % des interpellations ont été réalisées suite à l'initiative d'un opérateur.

❖ La vidéo protection en temps différé : les réquisitions judiciaires

En 2022, la police municipale a traité 433 extractions d'images pour un taux de positivité de 84 % (images filmées permettant d'orienter une enquête en cours), les opérateurs ont consacré 419 heures d'exploitation pour répondre à la demande des officiers de police judiciaire.

En 2023, la police municipale a traité 581 extractions d'images pour un taux de positivité de 85 %, les opérateurs ont consacré 684 heures d'exploitation pour répondre à la demande des officiers de police

judiciaire.

En 2024, la police municipale a traité 655 extractions d'images pour un taux de positivité de 83 %, les opérateurs ont consacré 708 heures d'exploitation pour répondre à la demande des officiers de police judiciaire.

En 2025, la police municipale a traité 955 extractions d'images pour un taux de positivité de 76 %, les opérateurs ont consacré 718 heures d'exploitation pour répondre à la demande des officiers de police judiciaire.

Entre 2022 et 2025, la police municipale a traité 2 624 extractions d'images avec un taux de positivité moyen de 82 %, mobilisant 2 529 heures d'exploitation pour répondre aux demandes des officiers de police judiciaire.

❖ L'assistance quotidienne de la police municipale

La mission principale confiée à la police municipale est celle de l'assistance. Sur le terrain, quelles que soient les tâches réalisées, les fonctionnaires de police municipale donnent la priorité à l'assistance dans le but de secourir.

Cela implique de prévenir par de la présence dissuasive mais aussi de répondre à des situations d'urgence pour lesquelles il y a une notion de danger.

A ce titre, en 2025, les policiers sont intervenus :

- 28 fois pour mettre en sécurité des mineurs en détresse (enfants perdus ou en fugue)
- 57 fois pour mettre fin à une agression physique
- 34 fois pour des violences conjugales
- 65 fois pour des personnes en détresse psychiatrique et/ou sociale
- 5 fois pour des agressions sexuelles
- 11 fois pour des animaux en situation de maltraitance

Il est à noter que, pour secourir, les policiers municipaux mettent parfois en risque leur propre intégrité physique pour accomplir leur mission : depuis le 1^{er} janvier 2025, 44 interpellations ont été réalisées pour des violences sur agent, entraînant 12 blessures en service et générant 15 demandes de protection fonctionnelle dans le cadre de plaintes déposées par les agents pour ces violences.

E. Lutte contre l'habitat indigne

Depuis le début de l'année, la police municipale a participé à 9 missions conjointes (visites de logement, enquêtes, squats, hôtels...).

Les effectifs ont également été engagés sur 44 évacuations (22 l'année passée) en assistance de la direction de l'habitat durable. Dans le cadre de l'exécution d'arrêtés de mise en sécurité procédure d'urgence, 103 logements ont été évacués et 148 personnes présentes lors des opérations ont été mises en sécurité.

Notamment au mois de février, 27 personnes ont été évacuées de 21 logements dans deux bâtiments avenue Lénine, aux fauvettes, à Pierrefitte. Le bâtiment bien que désaffecté était occupé par des personnes. Au-delà des appartements, une boîte de nuit sauvage et un restaurant clandestin ont été découverts par la police municipale. Aucune norme de sécurité et d'hygiène n'était respectée engendrant un risque d'incendie et sanitaire extrêmement important pour les personnes fréquentant les lieux.

IV. Conclusion

En conclusion, la création de la commune nouvelle et la mise en place d'une police municipale unifiée ont constitué une étape décisive dans la construction d'un service public local de sécurité solide et durable. Les résultats présentés démontrent la capacité de la collectivité à assurer la continuité du service, à intégrer de nouveaux moyens et à adapter son organisation aux attentes d'un territoire élargi.

Par son action quotidienne, la police municipale de Saint-Denis incarne désormais un outil de proximité, de prévention et de réactivité, reconnu par la population et pleinement intégré au fonctionnement de la commune. Elle s'affirme comme un service indispensable à la tranquillité publique, à la cohésion sociale et à la qualité de vie des habitants.

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 17 septembre 2025.

**Conclusion des passages en commissions :
Avis favorable de la 3ème commission.**

